

Voici certains des services spécialisés offerts par les transitaires :

- le choix du transporteur qui convient;
- la négociation de toutes les ententes avec le transporteur;
- la coordination du transport de la cargaison jusqu'au port d'embarquement;
- la préparation des documents;
- des conseils à l'entreprise exportatrice en matière d'emballage, d'étiquetage et de marquage des marchandises;
- l'organisation de l'entreposage et de l'assurance des marchandises.

Les deux principaux types de transitaires sont les transitaires de fret aérien et les transitaires de fret maritime. Beaucoup se spécialisent dans l'expédition de marchandises à destination de certains pays ou de certaines régions, alors que d'autres se concentrent sur l'expédition de certains types de marchandises. Vous pouvez vous renseigner à ce sujet en communiquant avec des sociétés d'exportation, des associations de gens d'affaires et des spécialistes du domaine dans votre région.

## **EMBALLAGE DES MARCHANDISES**

Les marchandises destinées aux marchés étrangers doivent être emballées et marquées de façon adéquate. Le choix de la méthode d'emballage devrait tenir compte des facteurs suivants :

- Certains types de marchandises peuvent subir des dommages pendant la manutention, en cours de route ou au moment de l'entreposage; les marchandises doivent parfois être maintenues à une certaine température ou protégées.
- Le choix du transporteur peut dicter le type d'emballage qui convient le mieux. Lorsqu'il s'agit

de marchandises expédiées par bateau, vous devez savoir si elles seront placées dans la cale ou sur le pont.

- Les conditions météorologiques peuvent se détériorer en cours de route; des températures extrêmes peuvent endommager de nombreux produits.
- Les marchandises peuvent être manipulées sans ménagement dans les installations portuaires, dans les installations de manutention ou en cours de route; il faut donc apporter un soin tout particulier à l'emballage.
- Un emballage adéquat contribue à réduire les risques de vol ou de chapardage durant le transport.

## **MARQUAGE DES MARCHANDISES**

Le marquage des conteneurs vise à différencier vos marchandises de celles d'autres expéditeurs. Les indications apposées sur le ou les conteneurs doivent correspondre fidèlement à celles qui figurent sur la facture commerciale ou le connaissement et peuvent inclure un ou plusieurs des éléments suivants :

- le nom de l'acheteur ou une autre forme d'identification convenue;
- le point de dédouanement ou le port d'entrée dans le pays destinataire;
- le poids brut et le poids net en kilogrammes et en livres;
- l'identification du pays d'origine, soit « Fabriqué au Canada »;
- le nombre de colis, si l'envoi comprend plus d'un conteneur;
- des mises en garde ou des avertissements, si nécessaire;
- le bordereau d'expédition (une liste détaillée du contenu) en plus d'un exemplaire à l'intérieur de chaque conteneur.